ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 91246

Texte de la question

Mme Kheira Bouziane-Laroussi attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la reconnaissance des années de scolarité effectuées à l'étranger par les collégiens et lycéens. En effet, au moment où la mobilité et les échanges entre élèves et étudiants européens est largement encouragée et valorisée, il est paradoxal que les lycéens et les collégiens effectuant des années de scolarité à l'étranger ne puissent bénéficier d'une équivalence à leur retour en France. Cette demande répond d'autant plus à une prise de conscience de la part des élèves et de leurs parents quant à l'importance de l'apprentissage d'une langue étrangère et des apports de la mobilité internationale. Elle estime donc opportun de valoriser les séjours à caractère scolaire effectués par des élèves partant à l'étranger, mais également de les encadrer afin que les élèves ne soient pas pénalisés dans la reprise de leur cursus scolaire en France. Aussi, elle souhaite connaître ce que le Gouvernement envisage afin de promouvoir et encadrer la mobilité internationale chez les collégiens et les lycéens, et la rendre accessible au plus grand nombre.

Données clés

Auteur : Mme Kheira Bouziane-Laroussi
Circonscription : Côte-d'Or (3e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 91246
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 24 novembre 2015, page 8430
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)